

**Financement**Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif**Organisme responsable et contact**CFPPA DE MONTMORILLON  
**Christophe VIGNAUX**  
05.49.91.97.20  
christophe.vignaux@educagri.fr**Accès à la formation****Publics visés :**Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(vé) non salarié(e)**Sélection :**Inscription obligatoire par un conseiller  
en insertion professionnelle**Niveau d'entrée requis :**

Sans niveau spécifique

**Conditions d'accès :**

Non renseigné

**Prérequis pédagogiques :**

Aucun

**Contrat de professionnalisation possible ?**

Non

**Objectif de la formation**

Conformément à l'arrêté du 16 juin 2014, paru au Journal Officiel le 9 août 2014, les personnes souhaitant exercer une activité en lien avec les animaux de compagnie d'espèces domestiques sont tenus de suivre une formation-évaluation dans un centre habilité par le Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Dans cette formation-évaluation, le candidat pourra choisir parmi 3 catégories d'animaux : - Chien - Chat - Animaux de compagnie autres que chien et chat Le choix pourra se porter sur une, deux ou les 3 catégories

**Contenu et modalités d'organisation**

La formation regroupe chacun des huit domaines de compétence répertoriés sur le référentiel d'évaluation : - Alimentation : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie une alimentation adaptée selon leur mode de vie. - Comportement : mobiliser les connaissances relatives aux comportements de l'espèce afin d'avoir un animal agréable en société. - Logement : mobiliser les connaissances permettant d'assurer aux animaux de compagnie un logement confortable et répondant aux nécessités d'hygiène et de propreté. - Droit : mobiliser les connaissances du détenteur d'un animal de compagnie en matière de réglementation. - Reproduction : mobiliser les connaissances permettant de respecter la physiologie et la santé des animaux détenus aux différentes phases de la reproduction. - Santé animale : mobiliser les connaissances permettant s'assurer aux animaux de compagnie des soins appropriés et de les maintenir en bon état sanitaire. - Transport : mobiliser la connaissance des dispositions requises pour garantir le bien-être des animaux de compagnie d'espèces domestiques au cours du transport. - Sélection : mobiliser les connaissances de la sélection animale. L'évaluation se déroule de la manière suivante : - Nombre de questions : variable en fonction du nombre de catégories d'animaux soumises à l'évaluation \* une catégorie : 30 questions \* deux catégories : 45 questions (23 questions pour la 1ère catégorie et 22 questions pour la 2ème) \* trois catégories : 60 questions (20 questions par catégorie) - Durée maximale de l'évaluation : variable en fonction du nombre de catégories d'animaux soumises à l'évaluation : \* une catégorie : 30 minutes \* deux catégories : 45 minutes \* trois catégories : 60 minutes - Condition de réussite : \* une catégorie : 60 % de réponses justes sur la totalité des questions posées \* deux catégories ou plus : 60 % de réponses justes sur la totalité des questions posées et 45 % de bonnes réponses dans chacune des catégories d'animaux évaluées. En cas d'échec une 2ème situation d'évaluation est proposé aux candidats sans formation supplémentaire A l'issue de l'évaluation, chacun des candidats reçoit de

...

**Parcours de formation personnalisable ?** Oui Type de parcours Individualisé

Commentaires sur la parcours personnalisable

La durée est fonction du nombre de catégories : - chiens : 14 heures - chiens + chats ou chiens + autres : 18 heures - chiens + chats + autres : 22 heures

**Validation(s) Visée(s)****Formation nécessaire aux personnes exerçant des activités liées aux animaux de compagnie d'espèces domestiques - Sans niveau spécifique**
 Éligible au CPF
**Et après ?**

Suite de parcours

Non renseigné

**Calendrier des sessions**

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00211620	du 04/01/2021 au 17/12/2021	Montmorillon (86)	CFPPA DE MONTMORILLON			